

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3225

présenté par
Mme Lemoine

ARTICLE 59

Après la première phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Les collectivités volontaires font connaître au représentant de l'État dans le département leur engagement dans l'expérimentation et les critères retenus pour en faciliter l'évaluation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des propositions de l'AdCF.

Une évaluation doit tenir compte des objectifs poursuivis par les collectivités expérimentatrices et, surtout, recenser ces dernières. Tel est l'objet du présent amendement.